

VILLE DE SAINT-VALLIER (Drôme)
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
DU 11 MARS 2026

Convocation : 16 février 2026

Madame, Monsieur,

Nous vous invitons au Conseil d'Administration du CCAS qui aura lieu le :
Mercredi 11 Mars 2026
à 18h00
en Salle du Conseil

Nous vous remercions de bien vouloir participer à ce Conseil d'Administration et vous prions d'agréer l'expression de nos salutations distinguées.

Vice- Présidente du CCAS

Madame Anissa MEDDAHI,

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du Compte Financier Unique 2025 (voir document joint)
- Affectation du résultat 2025
- Budget Primitif 2026 (voir document joint)
- Subventions aux associations
- Approbation du Procès-Verbal du 28/01/2026
- Questions diverses

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 14

Présents (10) : Anissa MEDDAHI, Patrice VIAL, Merve GUL, Michelle MORETTE, Cindy MAURICE, Marie-José VALLON, Nathalie FOMBONNE, Catherine MALBURET, Geneviève BUARD, Christiane BAYLE.

Absents excusés (4) : Frédérique SAPET, Doriane CHAPUS, Sylviane GACHET, Christophe DE CASTRO.

Le secrétariat a été assuré par : Patrice VIAL

Pouvoirs :

Nombre de voix : 10

Suite à la démission d'un membre nommé du Conseil d'Administration, le recrutement d'un nouveau membre est en cours.

o **Sujets soumis à délibération :**

Délibération N°2026_03_11_01

OBJET : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Nomenclature : 7.1 Décisions budgétaires

Sous la présidence de Madame Anissa MEDDAHI, le Conseil d'Administration du CCAS, délibérant sur le Compte Financier Unique de l'exercice 2025, dressé par Madame Frédérique SAPET, Présidente.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **DÉCIDE**, à l'unanimité d'approuver le document présenté dont les balances s'établissent comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	Exercice N	Solde N-1	Total
DEPENSES	- 67 299,32 €		- 67 299,32 €
RECETTES	83 046,31 €	13 379,47 €	96 425,78 €
RESULTAT	15 746,99 €	13 379,47 €	29 126,46 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

	Exercice N	Solde N-1	Total
DEPENSES	- 2 515,59 €		- 2 515,59 €
RECETTES	2 107,01 €	404,57 €	3 787,90 €
RESULTAT	- 408,58 €	404,57 €	- 4,01 €

Délibération N°2026_03_11_02

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT 2025

Nomenclature : 7.1 Décisions Budgétaires

Rapporteur : Anissa MEDDAHI

A la lecture du Compte Financier Unique 2025, le Conseil d'Administration constate :

- Le résultat excédentaire de la section de fonctionnement : 29 126,46 €
- Le résultat déficitaire de la section d'investissement : 4,01 €
- Le montant des restes à réaliser en dépenses d'investissement : 0,00 €
- Le montant des restes à réaliser en recettes d'investissement : 0,00 €

Sur proposition de Anissa MEDDAHI, **et après en avoir délibéré**,

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **DÉCIDE** de reporter et d'affecter :
 - Au compte D001 investissement : 4,01 €
 - Au compte R1068 investissement : 4,46 €
 - Au compte R002 fonctionnement : 29 122,00

Délibération N°2026_03_11_03

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2026

Nomenclature : 7.1 Décisions budgétaires

Sur proposition de Madame MEDDAHI Anissa, après en avoir délibéré,

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil d'Administration du CCAS,

- **VOTE** le Budget Primitif 2026, à l'unanimité, qui s'établit comme suit :

Section de Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
011 - Charges à caractère général	72 880,00 €	002 - Résultat de fonctionnement reporté	29 122,00 €
012 - Charges de personnel	5 720,00 €	042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	84,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	2 000,00 €	70 - Produits des services et du domaine	10 944,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	4 400,00 €	74 - Dotations, subventions et participations	44 850,00 €
Total	85 000,00 €	Total	85 000,00 €

Délibération N°2026_03_11_04

OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Nomenclature : 7.1 Décisions budgétaires

Sur proposition de Madame MEDDAHI Anissa, vu les demandes émanant de la Banque Alimentaire et des Restaurants du Cœur sollicitant des subventions de fonctionnement pour l'année 2026,

Et après en avoir délibéré,

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil d'Administration du CCAS, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'accorder les subventions suivantes au titre de l'année 2026 :

ASSOCIATIONS	Subventions 2026
Banque Alimentaire	650
Restaurants du Cœur	1215

Délibération N°2026_03_11_05

OBJET : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 28 JANVIER 2026

Nomenclature : 5.2 Fonctionnement des Assemblées

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 28 janvier 2026,

Après en avoir délibéré,

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité de ses membres :

- **ADOpte** le procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du CCAS du 28 janvier 2026 ;
- **AUTORISE** Monsieur Patrice VIAL, secrétaire désigné de la séance du Conseil d'Administration du CCAS 28 janvier 2026, à signer ledit procès-verbal.

**Frédérique SAPET,
Présidente CCAS.**



**Véronique GINTRAND,
Secrétaire de séance.**

